

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2019-2020
Date de révision : 22 novembre 2019**

Renaissance

Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles

- Nom de l'élève ou des élèves : le gouvernement
- Nom du parent : Amélie Basque-Chapman
- Nom du membre du personnel enseignant : le personnel enseignant de l'école
- Nom membre du personnel non-enseignant : Naima, Manon et Karine
- Nom du partenaire communautaire :
- Nom de la direction de l'école : Élyse Buligan

Définition de l'intimidation :

(Cette définition peut être utilisée. Se référer aux pages 13 à 26 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009 pour d'autres définitions de l'intimidation.)

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus (page 3, Politique/Programmes Note n° 144 et page 3 de la politique 3,32 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*).

Sondage printemps 2019 – constats :

Sécurité – endroits où les élèves se sentent moins en sécurité : Toilettes 54%, autobus 55%, cour 61% et couloir/escalier 45% pas à l'aise

Sécurité – endroits où les actes ont lieu : Vu ou entendu : verbale 81% (tous les jours, 1-2 fois semaine, 1-2 fois mois) et sociale 82%. **Vécu :** verbal 61% et sociale 61%

Stratégies de prévention et d'information :

Les stratégies présentées par l'école dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Les stratégies préventives et les programmes doivent mettre l'accent sur :

- [Le leadership des élèves \(équipes francos avec capitaine 4-5-6\);](#)
- [Les valeurs dont la politesse, le respect, l'empathie, collaboration et persévérance;](#)
- [Programme SNAP pour le primaire;](#)
- [Le crayon du respect;](#)

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2019-2020
Date de révision : 22 novembre 2019**

Renaissance

- Les rassemblements pour célébrer les valeurs;
- Les stratégies J'arrête, je réfléchis et je fais le bon choix!
- Les stratégies PENSE;
- Les billets anti-intimidation 3-4-5-6;
- L'uniformisation des sorties des élèves aux toilettes (moyen : il écrit son nom, il écrit l'heure quand il quitte et quand il revient, un à la fois (fille et gars), primaire : il prend le passe ou l'affiche et le met à sa place, il écrit son nom, il écrit l'heure quand il quitte et quand il revient, un à la fois (fille et gars);
- Les pratiques de réparation.

Se référer aux pages 29 à 48 et 63 à 68 du document *Imagine... Une école sans intimidation*, CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de prévention et plus d'information.

Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :

(Ces stratégies sont à titre d'exemple. Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies d'intervention et de soutien.)

Les stratégies présentées dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Elles doivent appuyer les partenariats existants et en établir de nouveaux. Elles offrent aux élèves la possibilité de participer à la gestion des comportements à l'école et de jouer des rôles de leadership (médiation par les pairs, mentorat et résolution de conflits). Les programmes d'intervention proposés doivent prévenir l'intimidation fondée sur l'âge, la race, l'orientation sexuelle, le sexe, la religion, l'incapacité physique ou mentale ou l'origine ethnique.

Exemples de stratégies :

- *Informar la direction et communiquer avec les parents, tuteurs ou tutrices, s'il y a lieu, en cas d'intimidation.*
- *Encourager les élèves solitaires à se joindre à des activités, à développer des amitiés et à bâtir des systèmes de soutien.*
- *Mettre en place un système de jumelage pour mieux intégrer les nouveaux élèves et ceux qui sont seuls.*
- *Encourager les pratiques de réparation.*
- **Intervenir et mettre en place la discipline progressive.**
- *Encourager la participation aux clubs pour créer des liens.*
- *Enseigner des situations de communications pour développer les habiletés sociales.*
- *Encourager et promouvoir la communication de situations d'intimidation (p. ex., les billets anti-intimidation).*
- *L'enseignement stratégique des HAHT dont l'auto-régulation (explicitement, modélisation, RA et critères).*
- *L'auto-évaluation hebdomadaire à partir des HAHT.*

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION
2019-2020
Date de révision : 22 novembre 2019**

Renaissance

Exigences en matière de rapport :

L'article 300.2 de la partie XIII de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport à la directrice ou au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.

Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. Le formulaire est disponible dans le réseau.

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :

(Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de formation.)

Exemples de stratégies :

- *Maintenir l'accent, à l'échelle de l'école, sur l'établissement d'une culture scolaire positive (ce qui inclut les questions de gestion des conflits et de l'intimidation) ;*
- *Éliminer les occasions d'intimidation par le biais d'une observation ciblée, de la supervision et de la mise en œuvre, à l'étendue de l'école, de certains programmes élaborés en classe ;*
- *Fournir de l'information aux parents avec les communiqués ;*
- *Faire des présentations sur l'intimidation lors des réunions.*

Stratégies de communication et de sensibilisation :

Exemples de stratégies :

- *Présenter les politiques et sur la prévention de l'intimidation aux parents, tuteurs ou tutrices, aux élèves et aux membres du personnel enseignant par courriel et ou sur le site web ;*
- *Présenter et/ou transmettre le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation aux enseignants et aux parents.*

Surveillance et examen :

Les procédures ou le plan de prévention et d'intervention ou les politiques seront revues durant l'année à la JP du mois de novembre.